

Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013

Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3863-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENTS
RELATIFS AU
PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD)
PHASES 2 ET 3
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demandereses en Intervention

PIÈCE SÉ-AQLPA-1 - DOCUMENT 2

HYDRO-QUÉBEC

Lettre indiquant ne pas avoir l'information
quant au nombre de clients s'étant prévalus de l'option de retrait
Le 19 septembre 2013

Déposée par :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 22 novembre 2013

Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013

Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution

Pièce SÉ-AQLPA-1 - Document 2

HYDRO-QUÉBEC, Lettre indiquant ne pas avoir l'information quant au nombre de clients s'étant prévalus de l'option de retrait, 19 septembre 2013

Déposée par Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA

Le 19 septembre 2013

Marie-José Nadeau Ad. E.
Vice-présidente exécutive – Affaires
corporatives et Secrétaire générale

Hydro-Québec
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Madame Marie-Michelle Poisson
7813, rue Drolet
Montréal (Québec) H2R 2C8

N/Référence : C-4189

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Madame,

Nous donnons suite à votre lettre du 28 août 2013, reçue à nos bureaux le 3 septembre 2013, dans laquelle vous nous demandez :

« copie de tout document contenant les informations suivantes :

- *Le nombre de clients qui se sont prévalus de l'Option de retrait du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012 inclusivement ;*
- *Le nombre de clients qui se sont prévalus de l'Option de retrait du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013 inclusivement ;*
- *Le nombre de clients qui se sont prévalus de l'Option de retrait du 1^{er} avril 2013 au 30 juin 2013 inclusivement ;*
- *Le nombre de clients qui se sont prévalus de l'Option de retrait du 1^{er} juillet 2013 au 31 juillet 2013 inclusivement ;*
- *Le nombre de clients qui se sont prévalus de l'Option de retrait du 1^{er} août 2013 au 31 août 2013 inclusivement. »*

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne détenons pas de document indiquant le nombre de clients qui se sont prévalus de l'option de retrait pour les périodes spécifiques que vous requérez. En conséquence, nous invoquons les articles 1 et 15 de la Loi sur l'accès, dont vous trouverez copie en annexe.

Toutefois, nous vous informons que conformément à la demande de la Régie de l'énergie (décision D-2012-127), Hydro-Québec a déposé le 15 juillet 2013 son premier suivi du projet Lecture à distance. Ce rapport fait notamment état du nombre de clients qui se sont prévalus de l'option de retrait et qui ont un compteur non communicant installé au 30 juin 2013. Vous trouverez ci-dessous l'hyperlien donnant accès à ce rapport :


http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127/HQD_SuiviD-2012-127_15juillet2013.pdf

Notez également qu'Hydro-Québec déposera à la mi-octobre prochain un deuxième suivi du projet Lecture à distance et que le rapport inclura le nombre de clients qui se sont prévalus de l'option de retrait et qui ont un compteur non communicant installé au 30 septembre 2013.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La vice-présidente exécutive – Affaires corporatives
et Secrétaire générale,



Marie-José Nadeau

p. j.